

Résumé des droits des investisseurs (FR)

Ce document est un résumé de vos principaux droits, en tant qu'investisseur dans un ou plusieurs Fonds (le « Fonds ») géré par M&G Luxembourg S.A. (la « Société »). Ce document est mis à disposition en conformité avec le règlement européen (règlement (UE) 2019/1156 du Parlement Européen et du Conseil du 20 juin 2019) visant à faciliter la distribution transfrontalière des OPCVMs (« Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières »).

Ce document ne doit pas être considéré comme une liste exhaustive de l'ensemble de vos droits en tant qu'investisseur d'un fonds.

Afin d'obtenir plus de détails concernant le fonctionnement et les caractéristiques du ou des Fonds concerné(s), veuillez consulter le prospectus propre à ce(s) Fonds (le « Prospectus »).

Date de souscription, de rachat et de conversion d'actions du fonds

Les investisseurs ont le droit de procéder à une souscription, un rachat ou une conversion des parts ou actions d'un compartiment/d'une classe de part ou classe d'action (la « Classe »), sous réserve des dispositions du prospectus. Pour plus d'informations à ce sujet, il convient de se référer au Prospectus.

Droit de recevoir des revenus

Le conseil du Fonds ou le comité de direction de la Société (le cas échéant) peut décider sous réserve des dispositions du Prospectus, des Classes de distribution ou de capitalisation au sein de chaque compartiment. En fonction de la nature des classes détenues par l'investisseur, un revenu éventuel proportionnel à la valeur de l'investissement peut être, conformément aux termes du prospectus, soit (i) distribué en totalité ou en partie à l'investisseur sous forme de dividende soit (ii) réinvesti automatiquement dans le Fonds. Le revenu éventuel des actions ou parts du Fonds peut fluctuer à la hausse comme à la baisse. Aussi, un actionnaire peut ne pas récupérer le montant initialement investi. Pour plus d'information à ce sujet, il convient de se référer au Prospectus.

Droit de recevoir des informations

En tant qu'investisseur, vous avez le droit de recevoir des informations sur le Fonds et le(s) compartiment(s)/Classes dans lequel/lesquels vous investissez. Ces informations sont disponibles dans la documentation légale du Fonds ainsi que sur demande auprès de la Société.

Droit d'assister et de voter aux assemblées des actionnaires

Tout investisseur pourra exercer le droit de participer aux assemblées générales du Fonds (le cas échéant). Pour plus d'information à ce sujet, il convient de se référer au Prospectus.

Droit à la protection des données

Sous réserve du droit applicable, les investisseurs peuvent bénéficier de droits concernant la protection de leurs données personnelles. Pour plus d'information à ce sujet, il convient de se référer au Prospectus.

Droit de plainte

Tout investisseur n'étant pas satisfait de son expérience relative à ses investissements dans les fonds peut contacter la société à cet égard. Pour plus d'information à ce sujet, il convient de se référer au Prospectus.

Veuillez consulter le prospectus du fonds dans son intégralité afin d'obtenir plus de détails concernant le fonctionnement du fonds. Veuillez également consulter vos conseillers professionnels afin de mieux comprendre vos droits en tant qu'investisseurs.